



Processus de planification depuis 2002

Juillet 2002

Instituée par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg en 2000, la Commission chargée d'élaborer des propositions sur l'avenir du traitement en milieu hospitalier de la population du district du Lac rend son rapport. Elle y présente un nouveau modèle de collaboration, celui d'Entité hospitalière. La Commission de planification sanitaire, qui représente les pouvoirs publics, se prononce contre cette solution.

Janvier 2003

Le Conseil d'Etat se rallie à cet avis, en privilégiant une solution de collaboration hospitalière intracantonale, mais en n'excluant pas une Convention avec un hôpital du canton de Berne.

Avril 2003

Le Conseil d'Etat mandate les experts de l'entreprise H Focus pour poursuivre la mise en œuvre de la planification hospitalière dans le Nord-Est du canton. Ce mandat implique entre autres l'analyse de la question primordiale de la prise en charge des urgences pour la population du district du Lac. Un comité de pilotage est chargé d'accompagner les travaux de ces experts.

Juillet 2003

Les conclusions intermédiaires des experts de H Focus, présentées au comité de pilotage relèvent qu'il n'est pas judicieux de poursuivre à plus long terme le mandat de prestations en soins aigus tel qu'il est actuellement attribué à l'Hôpital de Meyriez. Le concept de l'Entité hospitalière est jugé peu viable dans la pratique.

Octobre 2003

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport final des experts de H Focus et celui-ci a été présenté aux communes, à l'Association de l'Hôpital de Meyriez et au public le 17 octobre 2003. Le rapport retient deux variantes, une variante intracantonale (plus avantageuse) et une solution de collaboration avec des hôpitaux bernois. Les deux solutions ont un point commun : le changement de la mission de l'hôpital de Meyriez et sa transformation en un CSR. Mandaté par l'Association des communes du Lac, un autre rapport (rapport Balthasar) rendu public au mois d'août 2003 et confié à un expert externe parvient à d'autres conclusions.

Décembre 2003

Une délégation du Conseil d'Etat composée de Ruth Lüthi, Pascal Corminboeuf et Urs Schwaller et différents représentants du district du Lac et de la Singine se réunit pour discuter des conclusions des rapports HFocus et Balthasar, en présence des experts.

Février 2004

Le Conseil d'Etat envisage une nouvelle répartition des prestations de l'Hôpital de Meyriez. Elle pourrait s'inspirer du modèle de la planification hospitalière du canton du Valais, qui prévoit de maintenir des soins aigus pour des cas légers, des interventions chirurgicales et orthopédiques planifiées, ainsi que la prise en charge des urgences pendant la journée. L'étendue détaillée des prestations devra être discutée et définie avec la collaboration des communes et le soutien d'un nouvel expert.

Mars 2004

Première réunion pour le groupe de travail composé de la délégation du Conseil d'Etat, d'une délégation du district du Lac et d'une délégation du district de la Singine. Jusqu'en été, il se réunira à plusieurs reprises afin de procéder à une évaluation et concrétisation de la solution proposée par le Conseil d'Etat, en tenant compte des conditions cadres d'ordre économique, juridique et politique. Par ailleurs, le groupe discute également des nouvelles tâches de l'hôpital et cherche à déterminer

quels autres établissements hospitaliers de soins aigus pourraient prendre en charge les prestations, qui ne seront plus disponibles à Meyriez. L'objectif du groupe de travail est de soumettre au Conseil d'Etat une proposition concrète ainsi qu'un calendrier de mise en oeuvre.

Juillet 2004

Les délégations du Conseil d'Etat, des districts de la Singine et du Lac, réunies dans le groupe de travail « Traitement hospitalier dans le district du Lac », ont achevé un rapport commun définissant une nouvelle offre de prestations et déterminant la suite du processus.

La solution finale est, au terme de dix séances de travail intensives, soutenue par toutes les parties. Les délégations du canton et du district du Lac se sont accordées en prenant en compte les intérêts du district et du canton. La solution présentée procure des avantages à toutes les parties concernées. L'hôpital de Meyriez continuera notamment d'assurer à la population du district du Lac les soins aigus (interventions électives) et la prise en charge des urgences.

Janvier 2005

Santésuisse recourt auprès du Conseil fédéral contre la liste des hôpitaux fixée par le Conseil d'Etat dans l'ordonnance du 13 décembre 2006. Santésuisse conteste en particulier ces nouvelles missions et les mandats de prestations attribués aux hôpitaux et aux cliniques privées.

Février 2006

Le Conseil d'Etat prend acte de l'acceptation partielle par le Conseil fédéral du recours des assureurs (Santésuisse) contre la liste des hôpitaux du canton. Cette décision retarde la fixation des mandats de prestations aux cliniques privées ainsi que la mise en œuvre de la planification du Nord-Est canton.

Janvier 2007 : création du Réseau hospitalier fribourgeois, rassemblant les hôpitaux publics du canton au sein d'une seule entité.

Juillet 2007

La direction de la santé présente le rapport de planification intégrant les cliniques privées. L'analyse approfondie menée par le service de la santé publique débouche notamment sur des concentrations d'activités et le développement d'un pôle de compétence cantonal dans le domaine de la cardiologie. Les sites de Tavel et de Meyriez devraient bénéficier d'un service d'urgences 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et les soins aigus de médecine dans les différentes disciplines sont maintenus. Par contre, l'hôpital Daler devra abandonner les activités de chirurgie orthopédique et d'ORL. La suppression des activités d'obstétrique au sein de la Clinique générale, dont fait mention le rapport, a elle déjà été réalisée. La Clinique générale devra encore abandonner ses activités d'uro-néphrologie. Une concentration des activités de chirurgie pneumologique, de chirurgie hématologique, de chirurgie endocrinologique et de chirurgie pour traumatismes multiples et traumatismes complexes graves est prévue à l'hôpital fribourgeois site de Fribourg. La nouvelle planification prévoit la suppression de l'activité chirurgicale sur le site de Meyriez.

Janvier 2008 : création du Réseau fribourgeois de soins en santé mentale, regroupant les institutions psychiatriques stationnaire et ambulatoires publiques.

Février 2008

La Direction de la santé et des affaires sociales fait le point sur l'avancement des travaux liés à la planification. Les propositions de la Commission de planification sanitaire qui diffèrent de celles du rapport mis en consultation au mois de juillet 2007 font l'objet d'une consultation restreinte (hearing). Les travaux de la Commission ont abouti à des propositions nouvelles, touchant en particulier à la répartition des activités de réadaptation. Le pôle de compétence cantonal en cardiologie n'est pas remis en cause. La Commission préfère cependant la concentration de la réadaptation cardiovasculaire stationnaire et ambulatoire sur un seul site (Billens), plutôt qu'une répartition sur deux sites (Meyriez pour le stationnaire et Billens pour l'ambulatoire). La mission de médecine aiguë attribuée au site de Meyriez a aussi fait l'objet d'une analyse particulière. La Commission a retenu la suppression des soins aigus sur le site de Meyriez, en l'absence d'une mission parallèle de chirurgie. Pareil pour les urgences stationnaires, auxquelles la Commission préfère le concept d'urgences ambulatoires, opérationnelles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. La concentration des activités des cliniques privées n'est pas remise en cause.

Mars 2008

Le Conseil d'Etat adopte le rapport de planification final intégrant la quasi-totalité des propositions de la Commission de planification sanitaire. Il confirme en particulier la concentration des activités des cliniques privées proposée dans le rapport de planification 2007. Sur le site de Meyriez, les activités chirurgicales sont abandonnées alors que les soins aigus sont maintenus. Des soins palliatifs seront accessibles dans les deux régions linguistiques du canton.

Un aperçu plus détaillé de la planification hospitalière depuis 1994 se trouve sur le site de la DSAS (www.admin.fr.ch/dsas)